

Conseil municipal du 27.11.2017

Convocation en date du 21. 11.2017

Début de séance 20h

Présent(s) :

Bernard RUAL, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjointes

Gérard MORATILLE, Carla LELIEVRE, Alain SAGE, Laurence TER-HEIDE, Emilie CHARTAGNAC, Daniel CHASSEING, Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Rémi BESNIER donne procuration à Christian MADRANGE

J-Pierre GOUMONDIE donne procuration à Bernard RUAL

Absents

Delphine CLEDAT

Etienne ANGLERAUD

1-Agenda 21

La commune s'est engagée dans ce label depuis 2007. Elle arrive à son 3eme programme qui couvrira la période 2018-2021.

Une pré évaluation sur les actions mises en place est en cours et sera proposée au vote lors du prochain conseil municipal.

Le document comporte le programme d'actions à mettre en place pour construire un projet de développement durable.

Il porte sur cinq grands domaines cités ci-dessous sans classement de prévalence

- Lutte contre le changement climatique et la protection d l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement des êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoire et génération
- Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

Ce programme d'actions

se fait avec la participation de la population, les élus qui ont une représentativité de 50% maximum.

Présente l'organisation des démarches entreprises et leurs suivis (objectifs, délai de réalisation, acteurs, et résultats attendus)

Permet une amélioration continue de par les différentes évaluations

Respecte la transversalité (entre les territoires de proximité, les entités administratives, les forces vives et dynamisantes des collectivités et du secteur géographique, les associations, les habitants .

Il doit apporter des réponses aux spécificités du territoire en tenant compte de l'aspect humain, financier et matériel.

Exemples d'orientations

Développement du tourisme

Ecorénovation des bâtiments publics

Aménagement des infrastructures

Accueillir des grandes manifestations

Maintien de la cohésion sociale (tissu associatif, parc locatif social adapté, maison de santé, MSAP...)

Organiser et protéger les ressources naturelles (PLU, mise aux normes de l'étang, sentiers de découverte et randonnées...)

Maintenir et développer l'emploi

Valoriser le patrimoine et l'économie (Zone artisanale, aide aux entreprises et commerçants, circuits courts...)

2- Logements sociaux

Les logements appartenant à Corrèze Habitat Impasse de la Maisonneuve vont être démolis courant 2018.

Le parc immobilier locatif social est tout loué. Devant la perspective de créations d'emplois et d'arrivée de nouveaux habitants il est nécessaire d'envisager la création de nouveaux appartements.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de Corrèze Habitat un terrain de deux lots du lotissement de la Font Blanche, réalisé il y a une vingtaine d'années pour la construction de 2 pavillons.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la mise à disposition des terrains à Corrèze Habitat pour la construction de pavillons.

3- Achat de terrain

Dans la continuité du projet d'agrandir le parc immobilier social, Monsieur le maire propose l'acquisition du terrain de 810m² appartenant à Mr LAVAL. Ce terrain est contigu à Corrèze Habitat, lotissement de la Font Blanche.

Après négociation, le montant du terrain s'élève à 4000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour acheter ce terrain et autorise le maire à signer les documents inhérents à cette vente.

Pour information le maire précise que les lots accessibles à la construction de pavillons du lotissement Bardinal sont tous vendus et renouvelle le besoin de réserves foncières pour créer un nouveau lotissement.

4-les attributions de compensation

Lors du dernier conseil municipal, il est indiqué que pour 2017, les attributions de compensations (AC) sont inchangées /calcul de 2016 et varieront dans les années futures s'il y a des transferts de compétences de la commune à la COM COM. Leur montant s'élève au titre de 2017 à 154 263€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour l'octroi de ce montant au titre des AC pour 2017.

5- exonération de la taxe foncière pour la maison de santé

La COMCOM a voté l'exonération de sa part de la taxe foncière. Monsieur le Maire propose que la commune exonère la maison de santé de sa part.

Pour information, les travaux doivent débuter en février 2018 pour une durée de 10 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour exonérer la maison de santé de sa part communale de la taxe foncière.

6-les travaux du village vacances à Scoeux

Le programme de rénovation portait sur des travaux d'accessibilité, d'amélioration électrique, d'amélioration du chauffage et des sanitaires et incluait des travaux sur la piscine.

La partie du programme portant sur la piscine, compris dans l'appel d'offre n'a pas été faite car des travaux se sont avérés indispensables à réaliser. Les engagements financiers initialement prévues pour les entreprises sont respectés.

En conséquence le conseil municipal doit délibérer pour arrêter les travaux d'amélioration sur la piscine pour pouvoir faire la réception des travaux. Les travaux d'amélioration de la piscine pourront faire l'objet d'un autre programme de rénovations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité d'arrêter les travaux d'amélioration de la piscine et de réaliser les démarches pour la réception des travaux réalisés.

Pour information : la remise des plis concernant les travaux au gymnase (espace vestiaire et sanitaires) se termine au 08.12.17 pour une CAO le 12.12.2017.

7-Contrat de travail de Héléne Bonnefond

Mme Bonnefond a sollicité de diminuer son contrat de travail de 25h à 24h /semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour accepter la diminution de son contrat à 24h/semaine à compter du 01.01.2018.

8-assurances statutaires CNP 2018

Le paiement de ces assurances permet le maintien du salaire des agents en cas de maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité de poursuivre les cotisations à cette assurance.

9-RIFSEPP

Lors du dernier conseil municipal, nous avons fait une proposition sur la mise en place du RIFSEPP conformément à la loi du 20.05.2014 : versement d'une part fixe en lien avec le métier, le degré de responsabilités, d'expertise et l'expérience professionnelle de l'agent) et une part variable calculée annuellement et argumentée à partir de l'entretien professionnel (engagement professionnel, de la manière de servir et de l'assiduité de l'agent).

Le CTP n'apporte aucune objection à notre proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité d'appliquer les modalités décrites ci-dessus du RIFSEPP à compter du 01.01.2018 pour l'ensemble des agents de notre collectivité.

10- Questions diverses

Autorisation des dépenses d'investissement au 01.01.2018.

Le vote du budget n'ayant lieu qu'en mars 2018, le conseil municipal doit autoriser le maire à réaliser les dépenses d'investissement à compter du 01.01.2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à réaliser les dépenses d'investissement à compter du 01.01.2018.

Réfection de la toiture de la Chapelle St Dulcet

La toiture de la chapelle est en très mauvais état. Lors du dernier conseil communautaire le Vice-Président a indiqué une diminution des aides pour la réalisation d'opération de mise en valeur du patrimoine.

Devis :7000€ Subvention COM COM de 60% soit 4200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour déposer le dossier de subvention pour la réfection de la toiture.

Label Station Pêche

Le diplômé de Station Pêche est remis à la mairie de Chamberet par Mr Le Vice-Président National de la Fédération de Pêche en présence du Président de la Haute Vienne et de JF Desmoulin qui a présenté et argumenté le dossier.

Ce label est un atout

pour faire découvrir nos territoires à d'autres touristes (étang, Soudaine, barrages),

pour allonger la période de location de nos hébergements touristiques dont certains sont labellisés Pêche,

Les commerçants de Chamberet sont acteurs de ce label par la vente d'articles de pêche et de cartes.

Une commission est constituée pour établir une stratégie de développement (parcours No Kill, aménagement de l'étang, et de l'ancienne baignade, animateur pêche pour réaliser des animations auprès des familles, des enfants).

Consultation en procédure adaptée pour la mise aux normes de l'étang

Estimation des travaux 119 000 € pour refaire les déversoirs de crues et les barrières en bois.

Lot 1: les entreprises Bachellerie est retenue pour un montant de 58000 €.

Lot 2: les entreprises Martinie et Fils est retenue pour un montant de 51000 €.

Lot 3: l'entreprise Angleraud est retenue pour un montant de 9554€.

Appel d'offre pour la plateforme de Parfum et Logistique

Pignot TP : 160 947,90 €

Lascaux : 149 504,30 €

Lasternas : 142 567,90 €

Eurovia : 134 444,80 €

Colas : 131 950,00 €

Après analyse des offres par le maître d'œuvre ; il n'est pas retrouvé d'anomalie dans les offres. La CAO propose de retenir l'entreprise Colas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité de retenir l'entreprise COLAS.

Des travaux de sondage ont mis en évidence la nécessité de drainage, qui explique que le montant a engagé soit supérieur par rapport au cout estimé indiqué lors du dernier conseil municipal.

Mr le Maire a sollicité auprès de Mr le Préfet que la subvention d'état se fasse au regard de ce surcout. La subvention de 30% viendra compensée cette différence.

Travaux aux écoles

Les travaux sur le bâtiment école maternelle sont terminés et réceptionnés.

Ils comportent une plus-value de +/-30 000€ par rapport au montant initial car il a été décidé de refaire les cages d'escalier (isolation et réfection des revêtements muraux).

Les entreprises sont remerciées pour avoir tenu les délais et notamment les entreprises locales qui ont travaillé très souvent en dehors des horaires scolaires.

Départ de l'agent d'animation A Fabritti

Un appel à candidature est déposé à Pôle Emploi pour la gestion des chalets et Maison de l'Arbre et autorise le maire à signer les documents relatif à l'embauche.

Lotissement Bardinal

Il va falloir lancer la deuxième tranche d'aménagement destinée à accueillir des commerces par la création d'une voie d'accès parallèle à la RD3 pour entrer dans la zone artisanale.

Les ambulances Nicolas souhaitent installer leur entreprise en construisant un bâtiment livré début 2019. Les modalités possibles d'accompagnement seront débattues lors d'un prochain conseil municipal.

Gestion des chiens errants et/ou abandonnés

La Com Com d'Uzerche a conventionné avec une association et un vétérinaire pour prendre en charge les chiens errants et abandonnés.

L'adhésion à l'association est de 100€/an. La commune prend a sa charge le convoiement de l'animal.

La prise en charge par le vétérinaire s'élève à 25€/j avec un max de 7 jours, à 90€ à l'association (recherche du propriétaire ou recherche et placement d'une famille d'accueil).

La prestation SPA Tulle ou Brive du fait que nous ne soyons pas adhérents est comprise entre 1 et 2 €/habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour adhérer à cette association.

Secours populaire

Est à la recherche de locaux car ceux occupés sur le site des Bariousses ne sont plus adaptés à la poursuite de l'activité)

Présentation des besoins de voirie 2018 : le programme définitif n'est pas arrêté

Village du Mazalaygue

Parking de la maison de santé et ralentisseurs

Route Archambaud de Comborn

Route des Plats

Route du Madenet

Route de la Nouaille

Refaire entrée de la maison Roux

Aménagement au lotissement Bardinal

Route des Praderies (Chastangeaux => entrée du lotissement Calais)

Reprise de la piste d'Encenat

L'ordre du jour étant épuisé ; fin de séance 21h30.